

**ANNEXE 4 - MODELE DE DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE EN
MATIERE FINANCIERE D'UN ORDONNATEUR SECONDAIRE DE DROIT**

- Vu le code de l'éducation, en particulier son article R. 719-80 ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu l'arrêté du 7 octobre 2015 relatif aux conditions d'établissement, de conservation et de transmission sous forme dématérialisée des documents et pièces justificatives des opérations des organismes publics pris en application du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu l'instruction du directeur général des finances publiques du 12 juillet 2016 relative aux conditions de mise en œuvre de la dématérialisation au sein des organismes publics visés aux 4° à 6° de l'article 1 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (section Gestion comptable publique n°16-0010, NOR : FCPE1620275J) ;
- Vu les statuts de l'Université Marie et Louis Pasteur ;
- Vu les statuts de l'Institut Universitaire de Technologie Besançon-Vesoul ;
- Vu le procès-verbal relatif à l'élection du directeur de l'IUT BV daté du 03 juillet 2025 ;

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Une délégation de signature en matière financière est accordée aux personnels de l'Université Marie et Louis Pasteur listés dans l'annexe 1 de la présente décision, dans les limites et pour l'exercice des fonctions qui y sont précisées.

Article 2 :

La délégation accordée emporte habilitation du bénéficiaire à effectuer les actes dématérialisés de gestion financière correspondants définis par l'annexe 1 de l'instruction du directeur général des finances publiques du 12 juillet 2016 relative aux conditions de mise en œuvre de la dématérialisation au sein des organismes publics visés aux 4° à 6° de l'article 1 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 3 :

Chaque délégataire est chargé d'en référer au directeur de l'Institut Universitaire de Technologie Besançon-Vesoul en cas de difficulté de toute nature pouvant survenir dans l'exécution de la délégation donnée.

Article 4 :

La perte des fonctions pour lesquelles la délégation a été attribuée met fin à la délégation dont bénéficiait l'intéressé.

Article 5 :

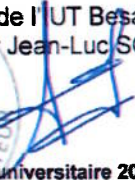
La présente décision de délégation de signature entre en vigueur dès sa publication et remplace celle prise le 25 juin 2020 en matière financière qui est abrogée.

Article 6 :

La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'université et d'un affichage dans les locaux de la Maison de l'université.

À Besançon, le jeudi 10 juillet 2025

PJ : Annexe

Le directeur de l'IUT Besançon-Vesoul
Monsieur Jean-Luc SOMMER

I.U.T.
de
BESANÇON
VESOUL


ANNEXE DE LA DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE FINANCIERE D'UN
ORDONNATEUR SECONDAIRE

Bénéficiaire		Objet de la délégation
Identité	Fonctions exercées	
Mme Nadège CHEVRE	Responsable des Services Administratifs	Délégation financière à partir du 01 septembre 2025
Monsieur Rémy VIENNET	Chef du département Chimie	Délégation financière sur le CR 500
Monsieur Alain CREVOISIER	Chef du département Génie Industriel et Maintenance	Délégation financière sur le CR 800
Monsieur François PARISOT	Chef du département INFOCOM	Délégation financière sur le CR 600
Mme Aurélie WEINACHTER	Chef du département Hygiène Sécurité Environnement	Délégation financière sur le CR 1200
Mme Anne - Chantal DRAIN	Chef du département Management de la Logistique et des Transports	Délégation financière sur le CR 900
Monsieur David CHAPELLE	Chef du département Packaging Emballage Conditionnement	Délégation financière sur le CR 1100
Monsieur Cédric FRAMBOURG	Chef du département Science des Données	Délégation financière sur le CR 1100
Monsieur Cédric CASSAGNE	Administrateur provisoire du département Génie Mécanique et Productique	Délégation financière sur le CR 400 à partir du 01 septembre 2025

ANNEXE 4 - MODELE DE DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE FINANCIERE D'UN ORDONNATEUR SECONDAIRE DE DROIT

- Vu le code de l'éducation, en particulier son article R. 719-80 ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu l'arrêté du 7 octobre 2015 relatif aux conditions d'établissement, de conservation et de transmission sous forme dématérialisée des documents et pièces justificatives des opérations des organismes publics pris en application du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu l'instruction du directeur général des finances publiques du 12 juillet 2016 relative aux conditions de mise en œuvre de la dématérialisation au sein des organismes publics visés aux 4° à 6° de l'article 1 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (section Gestion comptable publique n°16-0010, NOR : FCPE1620275J) ;
- Vu les statuts de l'Université Marie et Louis Pasteur ;
- Vu les statuts de l'Institut Universitaire de Technologie Besançon-Vesoul ;
- Vu le procès-verbal relatif à l'élection du directeur de l'IUT BV daté du 03 juillet 2025 ;

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Une délégation de signature en matière financière est accordée aux personnels de l'Université Marie et Louis Pasteur listés dans l'annexe 1 de la présente décision, dans les limites et pour l'exercice des fonctions qui y sont précisées.

Article 2 :

La délégation accordée emporte habilitation du bénéficiaire à effectuer les actes dématérialisés de gestion financière correspondants définis par l'annexe 1 de l'instruction du directeur général des finances publiques du 12 juillet 2016 relative aux conditions de mise en œuvre de la dématérialisation au sein des organismes publics visés aux 4° à 6° de l'article 1 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 3 :

Chaque délégataire est chargé d'en référer au directeur de l'Institut Universitaire de Technologie Besançon-Vesoul en cas de difficulté de toute nature pouvant survenir dans l'exécution de la délégation donnée.

Article 4 :

La perte des fonctions pour lesquelles la délégation a été attribuée met fin à la délégation dont bénéficiait l'intéressé.

Article 5 :

La présente décision de délégation de signature entre en vigueur dès sa publication et remplace celle prise le 25 juin 2020 en matière financière qui est abrogée.

Article 6 :

La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'université et d'un affichage dans les locaux de la Maison de l'université.

PJ : Annexe

À Besançon, le jeudi 02 octobre 2025
Le directeur de l'IUT Besançon-Vesoul
Monsieur Jean-Luc SOMMER



ANNEXE DE LA DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE FINANCIERE D'UN
ORDONNATEUR SECONDAIRE

Bénéficiaire		Objet de la délégation
Identité	Fonctions exercées	
Monsieur Julien SENSI	Chef du département Gestion des Entreprises et des Administrations	Délégation financière sur le CR 700 à partir du 02 octobre 2025
Madame Julie NONOTTE	Adjointe service financier	Validation des services faits pour l'UB 911
Madame Julia LOCATELLI	Apprentie secrétariat GMP	Validation des services faits pour le CR 400